

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-2-8-1

Séance du jeudi 13 mars 2014

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

### **BUDGET PRIMITIF 2014 SUR BATIMENTS COLLEGES PUBLICS ET PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2014 A 2018**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture Régionales du 20 février 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise l'inscription budgétaire des crédits au **Budget Primitif 2014**, tant en recettes qu'en dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent sur **l'annexe 1** ;
- prend acte du **Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges 2014-2018 (annexe 2)**, en sachant que le montant des opérations déjà prévues et nouvellement inscrites représente un **P.P.I. global de 50 057 300 €**, contre 54 023 000 € au précédent PPI (- 7,34 %) ;
- valide les opérations retenues dans le cadre du BP 2014 ;
- prend acte des besoins ultérieurs qui feront l'objet des décisions financières que votre Assemblée aura à prendre dans les années 2015 et suivantes ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written in a cursive style.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions